

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Rebais, Tourcoing :
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. 15 f.
Six mois. 28
Un an. 52

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
Réclames : 25 centimes.
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 2 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 5 NOVEMBRE 1870

Voir les dernières nouvelles à la troisième page

DÉPÊCHE OFFICIELLE

Le ministre de l'intérieur aux préfets, et sous-préfets.

Tours, 4 novembre.
La Flèche, 4 novembre.

Un ballon a laissé tomber un numéro du Journal officiel de Paris, daté du 4. Les élections se sont accomplies dans le plus grand ordre. Les résultats connus le 3 à 11 heures du soir, sont :

275,224 OUI.
19,383 NON.

Une proclamation du gouvernement et des discours de MM. Trochu et Jules Favre ont été lus sur le perron de l'Hôtel-de-Ville devant une foule immense. — Enthousiasme.

Un rapport militaire dit qu'aucun mouvement offensif n'a eu lieu ni d'un côté ni de l'autre.

Les canons des forts continuent à détruire les ouvrages de l'ennemi au fur et à mesure qu'ils s'élèvent.

Un nouveau ballon partira le 6.

Nouvelles de Paris

des 29, 30 et 31 octobre et du 1^{er} novembre.

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

PAR BALLON MONTÉ.

29 octobre.

PARTIE OFFICIELLE.

Le gouvernement de la défense nationale, décrète :

A l'avenir, la décoration de la Légion d'honneur sera exclusivement réservée à la récompense des services militaires et des actes de bravoure et de dévouement accomplis en présence de l'ennemi. Fait à Paris, le 28 octobre 1870.

Signé : Général Trochu, Jules Favre, Garnier-Pagès, Jules Simon, Henri Rochefort, Eugène Polletan, Emmanuel Arago, Jules Ferry.

Le gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 14 avril 1832, l'ordonnance du 16 mars 1838 et le décret du 17 juin 1837.

Sur le rapport du ministre de la guerre, décrète :

Art. 1^{er}. La garde impériale est supprimée.

Art. 2. Le licenciement s'opérera au fur et à mesure que les circonstances le permettront. Il s'effectuera immédiatement en ce qui concerne les fractions de corps à Paris.

Art. 3. Les officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et les soldats de l'ex-garde, qui servent actuellement dans les régiments de marche, toucheront la solde d'activité de leur grade et de leur classe, attribuée à la ligne à partir du 1^{er} novembre prochain.

Fait à Paris, le 29 octobre 1870.

Général Trochu, Jules Favre, Emmanuel Arago, Ernest Picard, Henri Rochefort, Jules Simon.

Par le gouvernement de la défense nationale, le ministre de la guerre, Général Le Flo.

RAPPORTS MILITAIRES.

28 octobre, 7 h. soir.

Ce matin, avant le jour, le général de Bellemare a fait exécuter une surprise sur le Bourget par les francs-tireurs de la presse. Après une fusillade d'une demi-heure, l'ennemi a été débarrassé du village et rejeté en arrière du ruisseau de la Morée, vers le pont Iblon. Dans la journée, 30 pièces d'artillerie et des forces considérables d'infanterie ennemies sont descendues de Gonnesse et d'Ecouen. Leur feu n'a pu faire quitter le Bourget à nos hommes (deux bataillons de soutien), et, après une canonnade de plusieurs heures, la plus grande partie du corps ennemi s'est repliée vers le Nord. Nos tirailleurs sont restés placés en avant du village, à la hauteur de la route n° 20, venant de Dugny à la route de Lille.

Le gros de nos troupes est resté dans le village du Bourget, qu'elles vont mettre en état de défense.

Drancy a été également occupé, sans que l'ennemi ait tenté de le défendre. Il a laissé entre nos mains quelques prisonniers, des sacs et des armes.

L'affaire d'hier soir au Bourget a été plus sérieuse pour les Prussiens qu'on ne l'avait d'abord pensé. Ce matin, tous les abords de cette localité ont été trouvés couverts de cadavres prussiens. Un officier de la garde prussienne a été fait prisonnier.

Les batteries ennemies ont encore tiré ce matin, mais seulement par intervalles, contre les nouvelles positions du Bourget, où nous sommes solidement installés, mais aucune attaque d'infanterie n'a été tentée. Vers midi, on n'entendait plus le canon de ce côté. Nos pertes sont relativement très-légères. Les Prussiens doivent avoir perdu au moins un millier d'hommes.

CORPS DES ANCIENS SERGENTS DE VILLE.

Les anciens sergents de ville campés sur le plateau de Vanves sont traités sur le même pied, que tous les soldats de la division Blanchard dont ils font partie et aucune réclamation ne s'est produite dans leurs rangs. Le général n'a qu'à se louer du service de ces hommes.

INCIDENTS DU SIÈGE.

Hier, à neuf heures du matin, malgré une pluie battante, les dix-huit cents artilleurs de la garde nationale étaient réunis au square Notre-Dame; où est établi leur parc d'artillerie. Le colonel Schœlcher, les ayant passés en revue, leur fit former un vaste carré et se plaçant au centre, prononça une allocution patriotique. Dans un langage ferme et élevé, il rappela aux artilleurs citoyens que leur mission consiste à sauver la République aujourd'hui, à la défendre demain. Il fit appel à leur dévouement à la patrie pour accomplir cette glorieuse tâche, et leur remit ensuite les batteries de canons qu'ils devront servir. Un immense cri de Vive la République! accueillit les dernières paroles du citoyen Schœlcher, qui qui se retira, suivi de son état-major. Aujourd'hui la légion d'artillerie de la garde nationale est définitivement constituée et prête à rendre à la République tous les services qu'elle réclamera d'elle.

Depuis deux jours, les nouveaux artilleurs du parc d'artillerie de Montrouge sont exercés, matin et soir, à la manœuvre des canons dans laquelle ils montrent, au reste, une très-grande aptitude. Ils ferment quatre compagnies dont l'effectif total est de six cents hommes choisis parmi les anciens militaires. Nous ajoutons, à ce sujet, que le matériel de notre artillerie prend chaque jour de grands développements. 36 pièces de 4 et 60 caissons destinés au service de la garde nationale ont été amenés au parc Notre-Dame, un nombre égal a été remis également dans l'école du dressage de Montrouge. L'usine Laine vient de livrer, de son côté, 60 caissons qui ont la même destination. Dans une huitaine de jours, la garde nationale de la Seine aura son artillerie complète, sans préjudice de l'armement des autres batteries appartenant aux corps enrégimentés. Ainsi donc, dans peu de temps on espère avoir réuni toute l'artillerie nécessaire pour prendre une vigoureuse offensive.

Une reconnaissance d'officiers parmi lesquels se trouvaient le commandant des éclaireurs à cheval, M. Franchetti et un capitaine d'artillerie, s'est avancée jeudi du côté de Rueil, jusqu'au bord de la Seine. Après avoir examiné les environs, ils ont aperçu une pièce de canon masquée dans la plaine, à environ quatre cents mètres. La petite troupe s'est repliée prudemment, afin d'éviter un coup de mitraille auquel ils n'auraient certainement pas échappé si on les avait vus. Leur but d'ailleurs était rempli et ils connaissaient ce qu'ils voulaient savoir sur la position des Prussiens. Hier matin on s'attendait à une sortie du côté de... mais cette sortie n'a pas eu lieu.

Un mécanicien vient de résoudre un important problème qui depuis le siège avait provoqué les recherches des hommes spéciaux. Il a réussi à transformer, en fusils genre chassepot les carabines Minié, les fusils à piston et à tabatière. L'aiguille est remplacée par un percuteur spécial; l'arme ainsi transformée a le double avantage de permettre l'emploi de la cartouche du fusil à tabatière, sans lui faire subir de modification et de supprimer le crachement de la poudre au

moment où le coup part. L'inventeur vient de présenter un fusil transformé au comité de défense, qui en a témoigné la plus vive satisfaction.

FAITS DIVERS.

Ce matin, un convoi, suivi de quelques militaires blessés et de quelques employés du ministère des affaires étrangères mêlés aux membres de la famille du défunt, a conduit à l'église Sainte-Clotilde le corps d'un brave officier mort à l'ambulance que M. Jules Favre a fait établir dans les salons de l'hôtel. Le capitaine Rondet, de la 19^e régiment de marche, atteint d'une balle à la jambe à l'affaire du 21, et tardivement recueilli par les habitants de Rueil, avait été amené à Paris dans un état qui ne laissait plus aucun espoir. Les circonstances qui se rattachent à ce triste événement, méritent d'être connues. Le récit en a été recueilli de la bouche même du capitaine. Cet officier, qui marchait en avant des hommes de sa compagnie développés en tirailleurs près de la Malmaison, avait été blessé au moment même où le signal de la retraite était donné. Se trouvant ainsi à l'extrême arrière-garde, il tomba sans être aperçu de ses soldats. Malheureusement il n'échappa pas aux regards de l'ennemi. Les Prussiens accoururent en poussant des hurrahs sur le terrain abandonné, et les hommes mêmes avec lesquels sa compagnie échangeait des coups de fusil quelques instants auparavant, enlevèrent au capitaine Rondet sa montre, sa chaîne et sa bourse, sans s'occuper de sa blessure. Le fait a été répétitivement affirmé par le mourant, qui a donné les indications les plus précises sur les objets qui lui ont été pris. Si l'autorité prussienne désirait connaître les auteurs de cet attentat, on pourrait lui fournir des renseignements qui lui permettraient de retrouver les pièces de conviction entre les mains des coupables. On comprend pourquoi les hommes qui aient dépeuplé le blessé sur le champ de bataille ne se souciaient pas de rapporter ce dangereux témoin à leurs ambulances. Le capitaine Rondet, sans secours, dans l'impossibilité d'arrêter le sang qui s'échappait de sa plaie et de se garantir du froid, passa donc la nuit du 21 au 22 sur le terrain où il était tombé, nuit de cruelles souffrances, qui ont donné à sa blessure une gravité qu'elle ne présentait pas d'abord. Comme il se trouvait sur ses genoux vers les lignes françaises. Il fut aperçu par un blessé allemand, qui lui demanda secours, en français. C'était, si nous avons bien entendu le récit du capitaine, un militaire badois, également blessé, mais par les siens, sur le champ de bataille : « Je ne veux plus retourner vers les Prussiens, dit-il à son compagnon, ils nous ont rendus trop malheureux; je n'ai que de bons sentiments pour la France, je veux vous suivre. » Et, s'aidant l'un l'autre de leur mieux, ces deux malheureux se dirigèrent vers les lignes françaises, jusqu'à ce que l'Allemand, épuisé, demanda à son compagnon de s'arrêter et de lui laisser reposer la tête sur son bras. C'est dans cette situation qu'ils perdirent connaissance l'un et l'autre, et quand le capitaine Rondet reprit ses sens, l'ennemi auquel il avait prêté cette suprême assistance, avait succombé. Ce n'est que vers 6 heures du matin que l'officier français fut aperçu par un paysan et ramené à Rueil, dans une brouette.

30 Octobre.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu les lois du 21 mars et du 1^{er} février 1868, sur le recrutement de l'armée;

Vu la loi du 10 août 1870, autorisant l'appel de 1870, des jeunes gens portés sur les tableaux de recensement de la classe de 1870;

Vu le décret du 26 août 1870, qui a fixé au 19 septembre suivant la clôture des listes du contingent de ladite classe;

Sur le rapport du ministre de la guerre, décrète :

Art. 1^{er}. Les jeunes gens formant le contingent de la classe de 1870 sont appelés à l'activité pour les armées de terre et de mer.

Art. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 octobre 1870.

(Suivent les signatures.)

Le Gouvernement de la défense nationale ;

Vu la loi du 1^{er} février 1868 ;

Vu la loi du 17 juillet 1870 ;

Vu la loi du 29 août 1870 ;

Vu le décret du 16 septembre 1870 ;

Considérant que l'armée de la défense nationale de Paris doit recevoir une nouvelle organisation qui rendra nécessaire l'embranchement des bataillons et régiments de garde nationale mobile ;

Qu'il importe, en conséquence, dans l'intérêt de la chose publique comme dans l'intérêt même de ces vaillantes, mais jeunes troupes, d'en fortifier devant

l'ennemi, le commandement supérieur, décrète :

Art. 1^{er}. Des emplois du grade de colonel seront créés dans la garde nationale mobile.

Art. 2. Des officiers de l'armée concourront pour ces emplois avec les officiers de la garde nationale mobile.

Ils seront pourvus de commissions provisoires.

Art. 3. Il sera pourvu à ces commandements, selon les besoins du service, par décrets du Gouvernement de la défense nationale, sur la proposition du ministre de la guerre.

Art. 4. Il sera pourvu de la même manière, par dérogation ou décret du 16 septembre 1870, et pendant la durée de la guerre, aux emplois vacants du grade de lieutenant-colonel.

Art. 5. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret. Fait à Paris, le 29 octobre 1870.

(Suivent les signatures.)

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 13 mai 1867, portant organisation du personnel de l'artillerie;

Vu les décrets du 4 septembre 1868 et 16 mars 1870, qui ont modifié cette organisation;

Vu le décret du 13 octobre 1870, autorisant à rappeler, pendant la durée de la guerre, pour le service de l'artillerie, les anciens militaires de cette arme, appartenant aux corps de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, des douanes, etc.

Sur le rapport du ministre de la guerre, décrète :

Art. 1^{er}. Il pourra être créé, au fur et à mesure des besoins au moyen des batteries à pied actuellement attachées au service de la défense de Paris, de nouvelles batteries qui seront employées, selon le cas, comme batteries montées ou batteries à pied.

Art. 2. Le cadre de chacune de ces batteries sera constitué selon le service auquel elle sera appelée.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de régler les détails de cette organisation.

(Suivent les signatures.)

PARTIE NON OFFICIELLE.

C'est à tort qu'on a prétendu qu'un certain nombre de préfets de l'ancien régime avaient été maintenus dans les départements. Tous les préfets de l'empire ont été remplacés, sauf ceux des départements occupés par l'ennemi. Parmi ces derniers, de nouveaux préfets ont même été nommés dans les départements de la Meurthe et du Bas-Rhin.

Deux chaloupes vedettes, sous le commandement de M. Forestier, ont poussé hier, une reconnaissance jusqu'au dernier coude de la rivière, avant Choisy-le-Roi ; une fusillade vive s'est engagée entre nos marins et des Prussiens établis sur la rive gauche et dans la gare aux Bœufs. L'ennemi a envoyé quelques obus d'une batterie en position à Thiais. Nos chaloupes ont riposté et ont achevé leur reconnaissance qui était appuyée par des tirailleurs du 90.

Nous n'avons pas de blessés.

RAPPORTS MILITAIRES.

29 octobre, 7 h. soir.

A la suite du rapport adressé ce matin, le général de Bellemare a envoyé vers midi, la dépêche suivante :

« Le feu continue par intermittence, comme hier. Pas d'attaque d'infanterie ; nous sommes en très-bonne position ; nous tenons et nous y resterons. »

« Les résultats du combat d'hier au soir ont été très-importants, le terrain en avant de nos tirailleurs est couvert de cadavres prussiens ; un des leurs, blessé, est prisonnier. »

Dans l'attaque, le feu des batteries ennemies a cessé, et elles se sont repliées vers Gonnesse.

INCIDENTS DU SIÈGE.

Le gouvernement appelle à l'activité les jeunes gens du département de la Seine appartenant à la classe de 1870. C'est un effectif de 3500 hommes environ, qui va prendre rang dans les régiments de ligne de l'armée de Paris.

Sous peu de jours, les bataillons de gardes nationaux mobiles et déjà formés en régiment seront constitués en brigades et en divisions actives.

Six pièces de canons en acier viennent d'être mises gratuitement à la disposition de la mairie du 9^e arrondissement de Paris, ainsi qu'une certaine quantité de boulets, boîtes à mitraille, caissons, forges, etc., par M. Alexis Godillot qui a déjà fait don au Comité des ambulances de l'arrondissement, de tout un matériel d'ambulance.

Un journal annonce qu'un convoi prussien de sept cents voitures, au moins, a été vu hier matin, vers quatre heures, sur la route de Bour-la-Reine, se dirigeant vers Seaux.

Dans la nuit, on aurait aperçu à une fort grande distance, dans la vallée de la Bièvre, de nombreux feux de campement. Les canons de siège prussien arrivés devant Paris par les chemins de fer jusqu'à la Seine, auraient passé le pont de Auvray ; de là elles auraient été dirigées vers les hauteurs de Meudon, Saint-Cloud, etc.

Il paraît difficile d'admettre que le roi Guillaume va prendre Paris d'assaut. Cependant on dit qu'il a fait à ses troupes, pour les encourager, la promesse de les faire entrer dans notre capitale en leur accordant gracieusement une journée de pillage.

Pendant la vérification des saut-chaussés des Américains et des Russes qui ont quitté Paris, l'un de ceux qui les accompagnait a profité de l'occasion pour tenter de délier la langue des officiers prussiens qui se trouvaient en avant de Bonneuil. La discipline est telle en Prusse que nous n'osons garantir que les officiers même de recevoient pas de M. Bismarck la consigne d'être muets ou (si cela est impossible) d'être n... mal informés ; c'est donc sans autre garantie plus sérieuse que nous transcrivons la conversation suivante :

Interrogé sur la situation de Metz, un officier prussien déclara que Bazaine tenait toujours. « Nous attendons chaque jour la nouvelle de la capitulation, dit-il ; mais jusqu'à présent la place et l'armée de Bazaine tiennent bon. Ce n'est d'ailleurs qu'une affaire de jours. »

Il y a déjà deux mois que vous dites cela, fit observer l'un des assistants. Soissons et Schelestadt, repris en anglais l'officier prussien sans répondre à cette remarque, ont ouvert leurs postes. Quant au fort de Bitch, ce nid d'aigle, perché sur un roc à pic, il résiste toujours. Nous commençons à croire que nous n'en viendrons pas à bout. »

Ici, tout en souriant, le Prussien dans le but sans doute de prouver sa connaissance de la langue anglaise, se permit de faire sur ce nom de Bitch, un jeu de mots que nous passons sous silence. On parla ensuite d'Orléans et des corps prussiens qui s'avancèrent dans l'intérieur. « Orléans a été brûlé dit quelqu'un. — Pas le moins du monde, nos troupes l'ont occupé et l'ont quitté il y a dix jours environ, se dirigeant sur Tours, Rouen et Lyon. » Ce n'est pas à notre ennemi que nous demanderons des nouvelles de l'armée de la Loire ; on s'explique qu'à cette question, il ait fait cette réponse : — Où est-elle cette armée ? Nous n'en savons absolument rien. Nos espions pourtant battent le pays sans trêve ni relâche ; ils sont nombreux, infatigables ; si l'armée de la Loire existait, ils la sauraient. Ils ne savent rien ; elle n'existe donc pas.

Deux négations pareilles valent une affirmation.

Nous croyons assez piquant de placer sous les yeux de nos lecteurs le langage que le National attribue à M. Rochefort lorsque les gardes nationaux ont conduit à l'Hôtel-de-Ville M. Odilon Delimal, secrétaire de la rédaction du Combat.

« Vous voulez avoir des explications sur la prétendue capitulation de Bazaine ? Je ne sais si la nouvelle est vraie ou fautive ; depuis le 4 septembre, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu recevoir aucune nouvelle directe de Metz ; sans quoi le gouvernement l'eût publiée comme toutes celles qu'on lui apporte, car il n'a point d'intérêt à faire le mystérieux, au contraire. Mon opinion personnelle est que la nouvelle est invraisemblable. Bazaine a été longtemps en disgrâce, après son retour du Mexique, et il n'a point de raisons d'aimer l'empereur. Les Prussiens, d'ailleurs, s'ils voulaient traiter avec l'empire, n'auraient pas besoin de prendre un intermédiaire. Ils s'adresseraient directement au prisonnier de Wilhelmshöhe. De plus, pour-quoi supposer que Bazaine se conduirait avec moins de patriotisme que Bourbaki, qui, bien que comblé des faveurs impériales, est venu, aussitôt libre, offrir son épée à la République ? »

M. Henri Rochefort ajoute qu'il ne peut croire un maréchal de France capable de faciliter aux Prussiens le siège de Paris en permettant aux 250,000 hommes retenus sous les murs de Metz de rejoindre l'armée royale.

« En admettant que Bazaine se laissât circonvenir par des bonapartistes quand même, comme Canrobert et Leboeur, il est impossible que les corps d'officiers de l'armée de Metz, que l'armée elle-même, aventurés, livrés, trahis par Napoléon, consentent à une capitulation telle que l'annonce le Combat. »

Enfin, M. Rochefort, s'adressant à M. Delimal, qui baisse la tête et continue à garder un silence absolu ; blâme avec une extrême sévérité M. Félix Pyat, rédacteur en chef du Combat, qui est, en